



CONSEIL MUNICIPAL
du jeudi 14 décembre 2023

Responsable de service :
Alexandre LOULIER

DÉLIBÉRATION N° 07

Sous la présidence de M. Tony LOISEL, Maire

Présents :

Mme Marie-Christine MILLAUD, M. Alain MORLIER, Mme Nadine NIVAUT, M. Jonathan COULANDREAU, Mme Estelle QUÉRÉ, M. Pierre CUCHET, M. Camille LAGRANGE, M. Gérard-François BOURNET, Mme Laetitia BOURDIER, Mme Sophie DESPRÈS, M. Thierry LAMBERT, M. Jean LORAND, Mme Rita RIO, M. Dominique GAUDIN, Mme Laurence BOUVILLE, Mme Angéline GLUARD, Mme Hélène RATA, M. Olivier CALIX, Mme Hélène de SAINT DO, M. Vincent HEUSICOM, M. Jacques GAREL,

Absent/s excusé/s représenté/s :

M. Jean-François RABEAU (donne procuration à Marie-Christine MILLAUD)
M. Patrick ROBIN, (donne procuration à Gérard-François BOURNET)
Mme Frédérique COSTANTINI, (donne procuration à Estelle QUERE)
Mme Agnès de BRUYN, (donne procuration à Sophie DESPRES)
M. Arnaud LATREUILLE, (donne procuration à Jacques GAREL)
M. Yan GENONET, (donne procuration à Hélène RATA)

Absente : Lisa TEIXEIRA

Secrétaire de séance : M Camille LAGRANGE

| | |
|---|------------|
| Date de convocation | 07/12/2023 |
| Nombre de membres en exercice | 29 |
| Nombre de membres présents ou ayant donné une procuration | 28 |

07. Installation d'un système de vidéoprotection sur le territoire communal

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment les articles L.2211-1 et suivants ;

Vu le Code de la sécurité intérieure et notamment les articles L 223-1 à L 223-9, L 251-1 à L 255-1 ;

Vu l'arrêté ministériel du 3 août 2007 portant définition des normes techniques des systèmes de vidéoprotection consolidé le 16 mars 2011 ;

Vu la circulaire INTD0900057C du 12 mars 2009 relative aux conditions de déploiement des systèmes de vidéoprotection ;

Considérant l'avis favorable du bureau municipal en date du 7 décembre 2022 ;

Considérant l'avis de la commission « Déplacements urbains » du 8 décembre 2023,

Considérant l'étude de vidéoprotection réalisée par les référents sureté de la Direction Départementale de la Sécurité Publique en date du 14 avril 2023, concluant la nécessité d'installer un système de vidéoprotection afin de répondre à une stratégie de défense globale qui s'articule autour de trois grands axes :

- L'installation de caméras de visualisation de plaques d'immatriculation (VPI) qui aideront à la surveillance des entrées et sorties de la commune. Elles seront réparties à des endroits stratégiques qui répondent à l'usage actuel des axes de circulation les plus empruntés.
- L'installation de caméras, dites d'ambiance, qui participeront à la surveillance des lieux de passages habituels qui concentrent les actes de délinquance.
- L'installation de caméras destinées à la protection des bâtiments publics qui font l'objet ou pourraient faire l'objet de dégradations ou d'attaques malveillantes.

Considérant qu'avec ce projet, la commune d'Aytré pourra prétendre à des subventions au titre du Fond Interministériel de Prévention de la Délinquance (FIPD).

A ce propos, le programme S pourra être visé concernant :

- La sécurisation par vidéoprotection des points d'accès névralgiques des écoles.
- L'implantation de caméras visionnant la voie publique.

Considérant qu'avec ce projet, la commune d'Aytré pourra également prétendre à des subventions au titre de la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux (DETR) et de la Dotation de Soutien à l'Investissement Local (DSIL) ;

Considérant la nécessité de déployer d'autres outils de prévention de la délinquance et d'assurer la sécurité des biens et des personnes sur le territoire communal ;

Le conseil municipal, après en avoir délibéré à :

A 23 voix Pour,

A 4 abstentions, (M. Olivier CALIX, Mme Hélène de SAINT DO, M. Vincent HEUSICOM,

A 1 voix Contre, (H. RATA)

Approuve la mise en œuvre de la vidéoprotection sur certains points de la commune ;

Autorise monsieur le Maire à mettre en œuvre les démarches nécessaires en vue de déposer la demande d'autorisation préfectorale correspondante,

Pour extrait conforme,

Tony LOISEL
Maire



Camille LAGRANGE
Secrétaire de séance